

Passage de câbles en façade

Préserver notre patrimoine bâti des "chemins de câbles" disgracieux.



Dans le cadre de l'embellissement du coeur de ville et du déploiement actuel de la fibre sur la commune (Val d'Oise numérique), la municipalité tient à rappeler à ses administrés et aux fournisseurs d'accès que le passage de câble en façade est soumis à autorisation auprès des services compétents de la commune (urbanisme et technique).

Les fournisseurs d'accès doivent, avant chaque déploiement ou raccordement aérien, soumettre une déclaration de travaux indiquant la localisation et les points d'accroches en façade ainsi que la nature de leur protection.